

REPUBLIQUE FRANCAISE  
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 56/2023**

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Municipal : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la délibération : 24

**SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2023  
DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2023

L’an deux mille vingt-trois et vingt-six juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

**PRESENTS** : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – Mme BOUABDALLAH – M. METHEL – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme FAURE – Mme MONGRAIN – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – Mme DOZ – M. GOUASMI – Mme REMESY

**REPRÉSENTÉS :**

Mme BERARDI est représentée par M. FENOY  
M. CARNUS est représenté par Mme MARIN-CHARPENTIER  
M. TINEL est représenté par Mme RÉMÉS  
Mme BOULZE est représentée par M. GOUASMI

**ABSENTS** : M. CHAZALLET – M. RICOME – Mme RAYNAL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CANNAT

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D’UNE CONVENTION D’UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES POUR LOGER DES ARTISTES DURANT LE FESTIVAL UN PIANO SOUS LES ARBRES – ÉDITION 2023**

*Rapporteur : Monsieur Fabrice FENOY*

Dans le cadre de la programmation du festival *Un piano sous les arbres*, la ville accueille des artistes durant les quatre jours du festival. A cette occasion, le festival recherche diverses solutions d’hébergement de courtes durées.

Les locaux scolaires étant inoccupés pendant les périodes de vacances scolaires et les week-ends, le LYCÉE VICTOR HUGO, 300 avenue Louis Médard, 34401 LUNEL propose de mettre à disposition du festival l’étage de l’internat pour la période du 23 au 27 août 2023, pour un accueil se limitant à vingt personnes.

La Mairie de Lunel-Viel reconnaît avoir souscrit une police d’assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l’établissement au cours de l’utilisation des locaux mis à sa disposition ; cette police portant le n° AO RC N° 3010-0001 a été souscrite le 14 décembre 2022, auprès de SMACL Assurances.

La contribution financière s’élève à 497,50€ (quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros) pour une nuit pour deux personnes et quatre nuits pour dix personnes.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l’exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, décide à **l’unanimité** d’approuver et d’autoriser la signature de la convention correspondante entre La Région qui est propriétaire du site, le chef d’établissement du lycée Victor Hugo et le Maire de Lunel-Viel.

Le Maire  
Fabrice FENOY

Le secrétaire de séance  
Gilles CANNAT

